

MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE
LA SOLIDARITÉ



BULLETIN OFFICIEL

SOLIDARITÉ - SANTÉ

Couverture
Maladie
Universelle



N° 2000/4 *bis*

Sommaire général

	Pages
Index thématique.....	7
Sommaire chronologique	9
Lois et décrets.....	13
Arrêtés.....	89
Circulaires et lettres ministérielles.....	141

Index thématique

RUBRIQUE	PAGES	ARTICLES
COUVERTURE DE BASE		
La couverture de base	15 à 26, 36, 47, 48, 51 à 54, 63 à 66, 70, 77 à 81, 83 à 87, 93, 127, 153 à 156, 165 à 168, 173, 174, 202 à 217, 219 à 221, 265 à 279, 290, 291	L. 380-1 à L. 380-4, L. 161-2-1, L. 161-14-1, L. 161-15-1, L. 161-15-2, L. 243-4, L. 652-3, L. 861-2, R. 161-8-15, R. 380-1 à R. 380-9, R. 652-2 à R. 652-9, D. 161-2-1, D. 380-1 à D. 380-5
Le critère de résidence	15, 17, 18, 47, 48, 93, 265 à 279	L. 380-1, L. 380-3, R. 380-1
Les modalités d'affiliation	16, 17, 24, 25, 63 à 66, 70, 153 à 156, 166 à 168, 202 à 204, 209, 290, 291	L. 161-2-1, L. 161-15-1, L. 161-15-2, R. 380-2, D. 161-2-1
L'admission immédiate	16, 153 à 156, 166, 202 à 204	L. 161-2-1
La continuité des droits	16, 17, 24, 25, 63 à 66, 70, 166 à 168, 209	L. 161-15-1, L. 161-15-2, D. 161-2-1
La domiciliation	16, 66, 290, 291	L. 161-2-1, R. 380-2
La cotisation	16, 22 à 24, 26, 51 à 54, 77 à 81, 83 à 87, 127, 205 à 217	L. 380-2, L. 243-4, L. 652-3, L. 861-2, R. 380-3 à R. 380-9, R. 652-2 à R. 652-9, D. 380-1 à D. 380-5
L'exonération	26, 205	L. 861-2
L'assiette	51, 53, 54, 206, 211 à 217	R. 380-5, D. 380-1
Le taux	53, 207, 211	D. 380-3
Les modalités de recouvrement	22 à 24, 51, 52, 77 à 81, 83 à 87, 207, 208	L. 243-4, L. 652-3, R. 380-3 à R. 380-9, R. 652-2 à R. 652-9
Les ayants droit autonomes	17, 25, 66, 173, 174	L. 161-14-1, R. 161-8-15
Les ayants droit majeurs	17, 66	L. 161-14-1, R. 161-8-15
Les jeunes de seize à dix-huit ans	66	
Les mineurs confiés à l'ASE ou à la PJJ	17, 25, 173, 174	L. 161-14-1, L. 380-4
PROTECTION COMPLÉMENTAIRE		
La protection complémentaire en matière de santé	15, 26 à 33, 36, 40 à 49, 56 à 61, 67 à 69, 71 à 74, 91, 95, 97 à 103, 105 à 125, 129, 131 à 133, 135 à 139, 143 à 145, 147 à 149, 151 à 159, 161, 163, 168 à 175, 177 à 179, 197 à 200, 219 à 222 à 243, 245 à 263, 265 à 273, 275, 281 à 283, 285 à 291, 293 à 299	L. 165-1, L. 861-1 à L. 861-8, L. 861-10, L. 862-1 à L. 862-8, R. 861-1 à R. 861-21, R. 862-1 à R. 862-20, D. 861-1 à D. 861-4

RUBRIQUE	PAGES	ARTICLES
Les conditions d'ouverture du droit	26, 29, 33, 36, 40 à 44, 49, 67, 91, 103, 143 à 145, 149, 153, 169, 170 à 174, 175, 177 à 179, 225, 226, 265 à 273, 275, 285, 286	L. 861-1, L. 861-2, L. 861-5, L. 861-10, R. 861-1 à R. 861-16, D. 861-1
Les conditions de résidence	26, 40, 265 à 273, 275	L. 861-1, R. 861-1
Les conditions de ressources	26, 40 à 44, 49, 67, 91, 103, 149, 153, 169, 170 à 174, 175, 177 à 179, 225, 226, 285, 286	L. 861-1, L. 861-2, R. 861-2 à R. 861-16, D. 861-1
La composition du foyer	26, 40, 41, 67, 170 à 174	L. 861-1, R. 861-2, R. 861-3, R. 861-16
Le calcul des ressources	41 à 44, 91, 149, 169, 175, 177 à 179	R. 861-4 à R. 861-15
Les dispositions particulières applicables aux travailleurs non salariés	43, 44, 103, 225, 226, 285, 286	R. 861-11 à R. 861-15
Les conditions de sortie du droit	29, 172, 173	L. 861-5, L. 861-10
Les modalités d'ouverture du droit	27 à 29, 67, 68, 135, 147, 148, 151 à 159, 163, 168 à 170, 223, 224, 243, 287 à 291	L. 861-5, R. 861-16 à R. 861-18
Le dépôt de la demande	27, 67, 68, 158, 243, 287 à 289	L. 861-5, R. 861-16, R. 861-18
La décision d'attribution	28, 67, 68, 135, 157 à 159, 169, 170	L. 861-5, R. 861-16, R. 861-17
La domiciliation	290, 291	
Le service de la prestation	27, 28, 68, 69, 91, 95, 97 à 100, 135, 136, 161	L. 861-4, L. 861-6 à L. 861-8, R. 861-17, R. 861-19 à R. 861-21
Le droit d'option	27, 68, 91	L. 861-4, R. 861-17
La liste des organismes complémentaires	28, 68, 69, 95, 97 à 100, 135, 136, 161	L. 861-7, R. 861-19 à R. 861-21
Le panier de soins	27, 30, 31, 105 à 125, 227 à 242, 245 à 263, 281 à 283	L. 165-1, L. 861-3
La prise en charge du ticket modérateur	27	L. 861-3
La prise en charge du forfait journalier	27	L. 861-3
La prise en charge des dépassements de tarifs	27, 30, 31, 105 à 125, 227 à 242, 245 à 263, 281 à 283	L. 165-1, L. 861-3
En matière de prothèses dentaire et de traitements d'orthodontie	121 à 125, 227 à 242, 248 à 250, 255 à 263, 283	

RUBRIQUE	PAGES	ARTICLES
En matière d'ophtalmologie	117 à 120, 245 à 248, 251 à 254, 263, 281, 282	
En matière d'audioprothèses	115, 116	
Concernant certains dispositifs médicaux	105 à 114	
La dispense d'avance de frais	27, 73, 74, 131 à 133, 137 à 139, 293 à 299	L. 861-3, D. 861-2 à D. 861-4
Le contentieux	28	L. 861-5
Le financement	31 à 33, 56 à 61, 71, 72, 101, 102, 129, 197 à 200	L. 862-1 à L. 862-8, R. 862-1 à R. 862-20
Le fonds de financement	31 à 33, 56 à 61	L. 862-1 à L. 862-3, L. 862-5 à L. 862-8, R. 862-1 à R. 862-13
La contribution des organismes	31, 32, 59 à 61, 71, 72, 101, 102, 129, 197 à 200	L. 862-3 à L. 862-7, R. 862-11 à R. 862-20
AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT		
L'aide médicale de l'Etat	34 à 36, 181 à 196, 287 à 291	187-1 à 190
Les conditions d'accès	34, 182 à 186, 191	187-1
La condition de résidence	34, 182 à 185	187-1
La condition de ressources	34, 185, 186	187-1
La procédure d'attribution	34, 35, 186 à 196, 287 à 291	187-3, 187-4, 188 à 190
La demande	34, 35, 186 à 189, 192 à 196, 287 à 289	187-3, 189
La décision	34, 35, 189 à 191	188
La domiciliation	34, 188, 189, 290, 291	187-4

Sommaire chronologique

Pages

Lois et décrets

Les principales dispositions de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle (<i>Journal officiel</i> du 28 juillet 1999)	15
Décret n° 99-1004 du 1 ^{er} décembre 1999 relatif à la protection complémentaire en matière de santé, pris en application des articles L. 861-1 et L. 861-2 du code de la sécurité sociale et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (<i>Journal officiel</i> du 2 décembre 1999)	39
Décret n° 99-1005 du 1 ^{er} décembre 1999 relatif à la condition de résidence applicable à la couverture maladie universelle, pris pour l'application de l'article L. 380-1 du code de la sécurité sociale et modifiant ledit code (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (<i>Journal officiel</i> du 2 décembre 1999)	47
Décret n° 99-1006 du 1 ^{er} décembre 1999 relatif à la détermination du plafond des ressources prises en compte pour l'attribution de la protection complémentaire en matière de santé et modifiant le code de la sécurité sociale (troisième partie : Décrets) (<i>Journal officiel</i> du 2 décembre 1999)	49
Décret n° 99-1012 du 2 décembre 1999 fixant les modalités de recouvrement de la cotisation mentionnée à l'article L. 380-2 du code de la sécurité sociale et modifiant ce code (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (<i>Journal officiel</i> du 3 décembre 1999)	51
Décret n° 99-1013 du 2 décembre 1999 pris pour l'application de l'article L. 380-2 du code de la sécurité sociale et modifiant ce code (troisième partie : Décrets) (<i>Journal officiel</i> du 3 décembre 1999)	53
Décret n° 1028 du 9 décembre 1999 relatif au fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (<i>Journal officiel</i> du 10 décembre 1999)	55
Décret n° 99-1042 du 13 décembre 1999 pris pour l'application du III de l'article 6 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 relative à la création d'une couverture maladie universelle et modifiant le code de la sécurité sociale (troisième partie : Décrets) (<i>Journal officiel</i> du 14 décembre 1999)	63
Décret n° 99-1049 du 15 décembre 1999 portant diverses mesures d'application de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (<i>Journal officiel</i> du 16 décembre 1999)	65
Décret n° 99-1054 du 15 décembre 1999 pris pour l'application de l'article L. 862-8 du code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) (<i>Journal officiel</i> du 17 décembre 1999)	71

LOIS ET DÉCRETS

Lettre ministérielle DSS/SDFGSS/bureau 5 A du 11 janvier 2000 relative à la mise en place du prélèvement sur les organismes de couverture complémentaire prévu à l'article L. 862-4 du code de la sécurité sociale (art. 27 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle) (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	197
Circulaire DSS/5 A/5 B n° 2000-21 du 12 janvier 2000 relative à l'affiliation au régime général de sécurité sociale sous condition de résidence et au versement de la cotisation (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	201
Lettre ministérielle DSS/FGSS du 17 janvier 2000 relative au suivi de la CMU (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	219
Circulaire DSS/SDFGSS/sous-directeur n° 2000-100 du 22 février 2000 relative à la prise en charge par les conseils généraux, suite à l'entrée en vigueur de la couverture maladie universelle au 1 ^{er} janvier 2000, des dépenses d'aide médicale départementale pour certaines catégories de soins (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	223
Circulaire DEPSE/SDPS n° C 2000-7010 du 28 février 2000 relative aux conditions d'accès à la couverture maladie universelle complémentaire (interprétation de l'art. R. 861-13 du code de la sécurité sociale) (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	225
Circulaire ENSM n° 15-2000 - DDRI n° 2000-47 du 24 mars 2000 relative à la couverture maladie universelle, traitement d'une entente préalable dentaire de prothèse ou d'UDOF dans le cadre de la CMU (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	227
Lettre ministérielle du 29 mars 2000 relative à la mise en œuvre de la couverture maladie universelle (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	243
Circulaire DSS/2 A n° 2000-240 du 27 avril 2000 relative à la mise en œuvre des arrêtés du 31 décembre 1999, relatifs aux conditions de prise en charge par la protection complémentaire en matière de santé respectivement des dispositifs d'optique médicale et des soins dentaires prothétiques et d'orthopédie dento-faciale (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	245
Circulaire DSS/2A/DAS/DPM n° 2000-239 du 3 mai 2000 relative à la condition de résidence en France prévue pour le bénéfice de la couverture maladie universelle (assurance maladie et protection complémentaire) (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	265
Circulaire DRRI n° 66-2000, ENSM n° 28-2000, AC n° 24-2000 du 12 mai 2000 relative à la couverture maladie universelle : prise en charge de l'optique médicale et des soins dentaires prothétiques et d'orthopédie dento-faciale (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	281
Lettre ministérielle DSS/2 A du 31 mai 2000 relative à la prise en compte pour l'attribution de la protection complémentaire en matière de santé des ressources des personnes non salariées dont la situation au regard de leur activité évolue au cours de la période de référence (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	285
Circulaire n° DSS-2A/DAS/DIRMI/2000-382 du 5 juillet 2000 relative à diverses dispositions d'application des articles L. 161-2-1, L. 861-5 du code de la sécurité sociale, 187-3 et 187-4 du code de la famille et de l'aide sociale (agrément des organismes et associations habilités à apporter leur concours pour les demandes de CMU et d'aide médicale ; rôle particulier des organismes complémentaires ; modalités de domiciliation des demandeurs et rôle des CCAS dans la transmission des demandes) (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	287
Circulaire DSS du 13 juillet 2000 relative à la mise en œuvre de la dispense d'avance de frais au titre de la protection complémentaire en matière de santé et du contrat avec un médecin référent (texte non paru au <i>Journal officiel</i>)	293